



Annexe 1 Déclaration d'organisation de randonnée cyclotourisme

Fédération Française de Cyclotourisme
comité départemental de l'Eure

Ce document doit parvenir 1 mois avant la manifestation au :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) et à la préfecture
avec la déclaration d'organisation et les plans

NOM DU CLUB : _____

NOM DE LA RANDONNEE : _____

DATE DE LA RANDONNEE : _____

œ NOM et Prénom du responsable de la sécurité de la randonnée :

œ N° de téléphone pour le joindre impérativement durant toute la durée de
l'organisation (fixe ou portable) : _____

Les parcours doivent être établis sur des plans à l'échelle 1 : 25 000 (4 cm = 1 km)
pour les randonnées tout terrain, fléchés du sens de la rando, avec un bornage
kilométrique tous les 2 km, les points de ravito placés ainsi que les points
remarquables tels que pont, parcelle de forêt, lac, calvaire...

adresses :

SDIS service prévision
8 rue du docteur Michel Baudoux
BP 603
27006 EVREUX cedex

Préfecture de l'EURE
bureau de la direction de la sécurité
et de la réglementation
boulevard Georges Chauvin
27022 EVREUX cedex